



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

DIRECTION GENERALE

AVIS N° 2325 /23/PAC/DOPS/DI/DAF/DAJC/DCM/SC

(Portant levée de la suspension des importations des marchandises à destination du Niger)

Au regard de l'amélioration substantielle des conditions opérationnelles de traitement des marchandises au port de Cotonou, notamment la réduction du taux de congestion, il est procédé à la levée de la mesure relative à la suspension au port de Cotonou, des importations des marchandises à destination du Niger.

Par conséquent, l'avis N° 628/23/PAC/DOPS/DI/DAF/DCM/DAJC du 25 Octobre 2023, est annulé.

Fait à Cotonou, le 27 décembre 2023

Le Directeur Général du Port
Autonome de Cotonou



Bart Jozef Johan VAN EENOO